

# Le Châtelier

## Les seigneurs (2)

### Famille Grignart

Après le décès sans enfant légitime de César Bonamy, en 1651, c'est un de ses neveux qui hérita de la seigneurie du Châtelier : Julien Grignart, fils de sa demi-sœur Françoise Bonamy et de François Grignart, seigneur du Pontharouard, qui s'étaient mariés en 1624 dans la chapelle du château du Châtelier. Julien Grignart et son épouse Perrine Jouneaux habitèrent leur manoir du Châtelier, au moins par intermittence ; ils ont été parfois parrain ou marraine à Bouée.

Elisabeth Hus, la veuve de César Bonamy, s'était remariée en 1653 à Sébastien Le Meneust, seigneur de Bouëdrier, maître à la Chambre des Comptes de Bretagne qui siégeait à Nantes. Ce couple n'eut de cesse que de s'emparer du Châtelier. Toutes sortes de procédures furent intentées à Julien Grignart. Enfin, sous le prétexte d'une menuette dette, le sénéchal de Nantes fit procéder à l'adjudication de la seigneurie du Châtelier, le 14 juillet 1663, et Sébastien Le Meneust s'en porta acquéreur, pour une somme probablement inférieure à sa valeur réelle. Elisabeth Hus redevint donc dame du Châtelier. Julien Grignart protesta que, dès le mois de septembre suivant, Le Meneust s'était emparé de sa maison « *par bris de porte et de serrures* » et avait fait enlever ses meubles et ses papiers « *à pleines charrettes* ».

### Famille Le Meneust

La famille Le Meneust était de noblesse assez récente puisque c'est simplement l'arrière-grand-père de Sébastien Le Meneust qui avait été anobli en 1578.

Sébastien Le Meneust mourut laissant un fils unique, Joseph, né en 1658, et dont la mère, Elisabeth Hus, fut nommée tutrice. En 1672, elle afferma la seigneurie du Châtelier à Jacques Despinose, l'un des fils de Pierre Despinose, sieur de la Rostannerie. Elle se réservait toutefois un appartement dans le manoir, pour y séjourner temporairement. Quelques années plus tard, alors qu'Elisabeth Hus avait contracté un troisième mariage avec Claude de Marbeuf, son fils âgé de 20 ans partit pour un voyage à l'étranger et donna procuration pour gérer ses intérêts.

Joseph Le Meneust vendit la charge de maître aux comptes de son père en 1685. Il acheta pour lui-même une charge de conseiller au parlement de Bretagne, où il fut reçu le 26 février 1687. Entre temps, il avait épousé en 1686 Françoise Angélique Peschart, une riche héritière de Vannes, pas encore âgée de 13 ans. Ils résidaient souvent à Rennes, la ville où siégeait le parlement, la juridiction supérieure de la province. Les conseillers au parlement n'exerçaient à cette époque leurs fonctions qu'un semestre par an ; le reste du temps ils pouvaient séjourner sur leurs terres. C'est ainsi qu'on trouve souvent les Le Meneust au Châtelier ; un de leurs fils, Alexandre, y décéda en octobre 1693. Charlotte Peschart mourut à Rennes en 1695, âgée de seulement 22 ans et après avoir donné naissance à au moins cinq enfants, son décès s'étant produit le jour même du dernier accouchement.

Joseph Le Meneust ne se remaria pas. Il lui restait trois fils en bas âge et une parente éloignée, Jacqueline Rogon, dame de la Ville Roux, s'occupait d'eux. Un précepteur, un prêtre nommé François Nicolas, était chargé de leur éducation. Un oncle, Oudart Hus, habitait aussi au Châtelier, où il mourut en 1700.

Joseph Le Meneust se faisait appeler Joseph Le Meneust de Bréquigny, en ajoutant à son nom patronymique celui d'une seigneurie de Rennes qui appartenait à la branche aînée de sa famille. Il mourut au Châtelier, le 8 mars 1706, âgé de seulement 47 ans. Ses trois fils étaient encore mineurs. Aussitôt, se déclenchèrent les procédures judiciaires d'usage en pareil cas. Dès le 10 mars, un conseiller au présidial de Nantes et son greffier montèrent à cheval et vinrent au Châtelier pour y apposer les scellés. Ils y trouvèrent le fils aîné du défunt, âgé de 17 ans, et quelques parents

éloignés. Ils visitèrent toute la maison, en notèrent sommairement le contenu et mirent des scellés sur des meubles. Quatre couvreurs travaillaient sur les toits du château et vinrent déclarer le nombre de journées de travail qui leur étaient dues. Il fut décidé de les payer « *attendu la nécessité de la continuation de la couverture pour éviter au dépérissement de ladite maison, ayant beaucoup été endommagée par les houragans* » ; quelques mois auparavant, à la fin de décembre 1705, un ouragan très violent avait fait beaucoup de dégâts, provoquant notamment la ruine de la chapelle Sainte-Anne de Rohars, qui fut reconstruite. Le fils aîné, Joseph Armand Frédéric, demanda qu'il lui soit délivré de l'argent pour les habits de deuil et pour l'entretien des domestiques de la maison, qui étaient au nombre de treize. C'est au procureur fiscal de la seigneurie que furent remis les fonds nécessaires.

Contrairement à son père, Joseph Armand Frédéric Le Meneust n'occupa aucune charge et semble avoir vécu essentiellement sur ses terres. Il se faisait titrer « *comte du Châtelier-Bréquigny* » ; à cette époque, les titres commençaient à se dévaluer, car beaucoup se paraient sans vergogne de titres auxquels ils ne pouvaient prétendre. Il épousa Marie de Coethloury, mais ils n'eurent pas d'enfants. Il mourut dans la nuit du 28 au 29 janvier 1729, dans son château du Châtelier, à l'âge de 40 ans et on l'inhuma dans le chœur de l'église de Bouée.

### Famille de Morant

C'est un cousin lointain qui hérita de la seigneurie du Châtelier : Charles Thomas Marie de Morant, un arrière-petit-fils du frère aîné de Sébastien Le Meneust, qui était le grand-père de Joseph Armand. Né en 1706, il avait épousé en 1726 Gabrielle Félicité de La Rivière, dont le père était gouverneur de Saint-Brieuc. Il était par ailleurs comte de Penzès, baron de Fontenay et seigneur de Bréquigny. Il acquit une charge de conseiller au parlement de Bretagne où il fut reçu en 1731. Le Châtelier n'était pour lui qu'une propriété secondaire et il ne l'habita pas.

L'héritage de Joseph Armand Frédéric Le Meneust était grevé de dettes considérables. Parmi ses créanciers, on retrouve aussi bien sa veuve à laquelle il était dû une pension annuelle à titre de douaire que d'anciens domestiques ou des fournisseurs. Marie de Coethloury s'était remariée trois mois exactement après le décès de son mari. A la demande de Charles Thomas Marie de Morant, les biens de son cousin furent vendus par adjudication au parlement de Rennes, en août 1735. Les créanciers durent donc patienter bien longtemps après la mort du dernier Le Meneust, avant de pouvoir toucher leur dû, mais de tels retards de paiement étaient fréquents à l'époque.



Une partie des importantes dépendances du château du Châtelier, qui se trouvait au fond, dans la perspective de l'allée.

Carte postale (collection M. Ruiz)

A suivre  
Bernard David